

du Lycée de Chambéry, a déjà publié plusieurs ouvrages de marque dont un, *Corps blessés, Cœurs meurtris, Ames immortelles*, a été honoré d'une lettre de félicitations du cardinal Gasparri.

SAC. A. M. MICHELETTI, emeritus vice-præses et pædagogiae ecclesiasticæ lector in pontif. Collegio Apostolico Leoniano. *Constitutiones Seminariorum Clericalium ex Codice Piano.—Benedictio omnium Gentium Sacris Institutis accommodatæ.* Turin (Pierre Marietti, 23, via Legnano). Vol. in-quarto de 246 pages. Prix : 12 francs.

M. l'abbé A.-M. Micheletti, professeur au Collège apostolique Léonin et consultant de la Congrégation des Séminaires et des Universités des Études, auteur de plusieurs ouvrages célèbres sur la tenue des séminaires, vient de publier un nouveau volume sur les Constitutions des Séminaires de Clercs d'après le Nouveau Code de Droit Canon. On peut dire que ce livre est une somme de tout ce qu'a écrit le savant professeur, mais soigneusement mise au point conformément aux nouvelles lois de l'Église. Cet ouvrage est considérable. Dans une première partie l'auteur a étudié les différentes charges de ceux qui sont appelés à gouverner les séminaires, depuis celles de recteur et de directeur jusqu'aux fonctions plus modestes de surveillant. Les attributions et les devoirs de chacun sont étudiés longuement avec clarté et méthode. La partie consacrée aux séminaristes (grands et petits) n'est pas moins importante. On comprend combien sont vitales dans de telles institutions les questions de piété, de discipline, de politesse et de bonnes manières. L'auteur développe chacun de ces points en autant d'articles. Les moyens de conserver chez les jeunes clercs la force et la santé du corps n'ont pas été négligés et plusieurs chapitres encore sont consacrés aux vacances, aux congés, aux amusements, à l'hygiène, etc.

Après la piété, la science est bien ce qu'il y a de plus nécessaire aux clercs. C'est pourquoi l'auteur consacre une troisième partie de son ouvrage aux études. Il traite en autant d'articles des différentes personnes qui sont appelées à donner la science aux jeunes clercs : le préfet des études, le professeur, le répétiteur, etc. Il traite ensuite des différentes matières qui doivent être enseignées dans les petits et les grands séminaires. En appendice l'auteur donne une quantité de tableaux et de pièces diverses, de la plus grande utilité dans un séminaire.

Le professeur Micheletti, dans ses enseignements, s'appuie sur les autorités les plus solides, dont les principales sont le Nouveau Code, les Institutions de saint Charles Borromée et les Normes pour les Séminaires italiens de Pie X.

Ce volume de haute science se recommande encore par son admirable exécution typographique, la diversité des caractères et surtout sa disposition à manchettes, où se trouve résumée en quelques mots la substance de chaque article. Nous recommandons cet ouvrage à tous les directeurs et professeurs de nos petits et grands séminaires, et de nos écoles apostoliques.